

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	11	12			
Date de Convocation			Contrat d'assurance 2012 sur le matériel informatique de la mairie et de l'école		
25 novembre 2011					
Délibération N° 2011/84			Contrat d'assurance 2012 sur le matériel informatique de la mairie et de l'école		
Affichée le 09 décembre 2011					
<p>Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a demandé un entretien avec le responsable de la société GROUPAMA située 109-111 rue d'Argentan, 61000 ALENCON, afin de revoir les tarifs des assurances pour la commune de chandai, tout particulièrement pour le matériel informatique de la mairie et de l'école. Il donne lecture de la nouvelle proposition pour l'année 2012 qui s'élève à 3497 € TTC contre 4873.90 € ttc à la dernière échéance. Il ajoute que compte tenu des bons résultats techniques observés, GROUPAMA propose également un prix à la baisse pour le tracteur KUBOTA pour un montant de 212 € ttc contre 262.32 € ttc auparavant. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'accepter les présentes propositions d'assurance pour l'année 2012, - Charge Monsieur Le Maire de signer les projets d'assurance s'y rapportant - Dit que cette dépense sera mandatée au chapitre 011 à l'imputation 616 du budget principal « 325 Commune de chandai » - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					Le 09 décembre 2011
De sa publication le :					Le 09 décembre 2011
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	11	12			
Date de Convocation			25 novembre 2011		
Délibération N° 2011/85			Convention Agence Postale Communale		
Affichée le 09 décembre 2011					
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention relative à l'agence postale communale a été conclue le 1^{er} octobre 2005 (délibération 205/32), qu'un avenant a été signé en 2006 (délibération 2006/44) puis en 2008 (délibération 2008/37). Il explique que la Poste propose aujourd'hui un avenant sur des modifications du fonctionnement de l'Agence Postale Communale comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des services (dont plafond des opérations bancaires portées à 350 €, - Suppression de la référence au volume d'heures d'ouverture, - Ajout d'une précision concernant le fonctionnement du TPE, - Modification du montant de l'indemnité mensuelle. <p>Il donne lecture de la proposition d'avenant à la convention de l'Agence Postale Communale et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide d'accepter l'avenant à la convention relative à l'organisation de l'Agence Postale communale de Chandai, tel que proposé par la Poste, - Prend note que cet avenant est effectif depuis le 1^{er} janvier 2011, - Charge Monsieur Le Maire de signer cet avenant, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération, - Dit que cette délibération modifie et complète la délibération 2008/37 <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :			Le 09 décembre 2011		
De sa publication le :			Le 09 décembre 2011		
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	11	12			
Date de Convocation					
25 novembre 2011					
Délibération N° 2011/86			Augmentation du temps de travail de l'Adjoint Administratif en charge du secrétariat de la Mairie		
Affichée le 09 décembre 2011					
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2007/82 relative à la création d'un poste d'Adjoint Administratif territorial de 1^{ère} classe à temps non complet pour 32 Heures hebdomadaires. Or, il explique que les tâches administratives étant en constante augmentation et considérant l'accroissement de la complexité des tâches et la part de responsabilité dans chaque domaine rencontré au secrétariat de la Mairie, il propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps de travail de cet Adjoint Administratif de 3 heures soit un temps de travail à temps complet de 35 heures hebdomadaires. Il donne lecture de l'avis favorable du comité technique paritaire départemental relatif à cette demande de modification de temps de travail et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 24 novembre 2011, Décide l'augmentation du temps de travail à temps complet de l'Adjoint Administratif de 1^{ère} Classe en charge du secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} janvier 2012, soit un temps de travail à temps complet de 35 heures hebdomadaires, - Charge Monsieur Le Maire prendre l'Arrêté Communal correspondant à cette augmentation du temps de travail, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					Le 09 décembre 2011
De sa publication le :					Le 09 décembre 2011
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI								
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance								
En exercice	Présents	Votants									
14	11	12									
Date de Convocation											
25 novembre 2011			Modulation de l'attribution de la prime IEMP au personnel communal								
Délibération N° 2011/87											
Affichée le 09 décembre 2011											
<p>Monsieur Le Maire rappelle la délibération 2008/67 relative aux modalités d'attribution de l'IAT et de L'IEMP au personnel communal. Or afin de lutter contre l'absentéisme au travail, il propose de modifier les clauses du versement de l'IEMP et demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Décide, à compter du 1^{er} janvier 2012, de modifier les modalités de versement de l'IEMP comme suit :</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>- Le versement de l'IEMP sera mensuel et non plus annuel,</p> <p>- Sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, pour tout jour d'arrêt maladie jusqu'au vingtième jour inclus, l'IEMP ne sera pas versée, soit une déduction de 1/30^{ème} pour chaque jour de congé maladie sauf en cas d'hospitalisation.</p> <p>- Au delà, soit à partir du vingt-et-unième jour sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, le versement de l'IEMP sera purement annulé jusqu'à la fin de la dite période.</p> </div> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'appliquer ces nouvelles modalités à compter du 1^{er} janvier 2012, et de prendre les arrêtés correspondants,</p> <p>- Dit que cette délibération modifie et complète la délibération 2008/67,</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;"><i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i></td> <td><i>Le 09 décembre 2011</i></td> </tr> <tr> <td><i>De sa publication le :</i></td> <td><i>Le 09 décembre 2011</i></td> </tr> <tr> <td><i>De sa notification le :</i></td> <td></td> </tr> </table> </div>						<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>	<i>De sa publication le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>	<i>De sa notification le :</i>	
<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>										
<i>De sa publication le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>										
<i>De sa notification le :</i>											

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI		
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance		
En exercice	Présents	Votants			
14	11	12			
Date de Convocation					
25 novembre 2011					
Délibération N° 2011/88			Maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux		
Affichée le 09 décembre 2011					
<p>Monsieur Le Maire donne lecture d'un message de l'Association des Maires de France relatif au souhait de maintenir le financement consacré à la formation des agents territoriaux. L'AMF explique que la loi de finances prévoit un abaissement de la cotisation versée par les collectivités au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1% à 0.9 %, dès 2012. Or, diminuer le taux de cotisation des collectivités locales de la sorte risque de fragiliser la seule institution qui assure une réponse mutualisée aux besoins de formation des agents des collectivités territoriales. L'AMF préconise le maintien de l'effort financier des collectivités locales consacré à la formation. Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au centre national de la fonction publique territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. - Charge Monsieur Le Maire de transmettre cette demande à Monsieur Le Préfet, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>					
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>					
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :					Le 09 décembre 2011
De sa publication le :					Le 09 décembre 2011
De sa notification le :					

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI	
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance	
En exercice	Présents	Votants		
14	11	12		
Date de Convocation				
25 novembre 2011				
Délibération N° 2011/89			Travaux de dépose des anciens feux de signalisation sortie parking salle polyvalente	
Affichée le 09 décembre 2011				
<p>Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de faire effectuer la dépose des feux de signalisation situés à la sortie du parking de la salle polyvalente car ils ne sont plus en service. Il donne lecture d'un devis relatif « aux travaux de dépose de ces feux » émanant de la société « CITEOS GARCZYNSKI TRAPLOIR ALENCON », 74 rue Lazare Carnot, BP 805, Damigny, 61041 Alençon cedex, qui s'élève à 1 850 € HT soit 2 212.60 € TTC. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Considérant le prix trop élevé de ce devis, Décide de reporter ces travaux de dépose. - Refuse le devis de l'entreprise « CITEOS GARCZYNSKI TRAPLOIR ALENCON », 74 rue Lazare Carnot, BP 805, Damigny, 61041 Alençon cedex, qui s'élève à 1 850 € HT soit 2 212.60 € TTC. - Charge M. Le Maire d'informer l'entreprise non retenue, - Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération. <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>				
<i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i>				
De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :			Le 09 décembre 2011	
De sa publication le :			Le 09 décembre 2011	
De sa notification le :				

DEPARTEMENT DE L'ORNE			EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHANDAI							
Nombre de Conseillers			L'an deux mil onze, le 02 décembre , à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de Chandai, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Serge GODARD, Maire. Etaient Présents : M. Serge GODARD, M. Philippe LE CLEUYOU, M. Daniel SCHIETTECATTE, M. Sylvain GANDAIS, Me Martine YVON, Me Laure LEMAITRE, M. Bruno LE GUERN, M. Christophe MOITEAUX, Me Catherine DUBOURG, Me Martine BONTE, M. Gonzague MARGUERITTE. Absents : Me Liliane HECTOR, M. Patrice RANNOU, M. Philippe GUILLEMARD qui a remis un pouvoir à Bruno LE GUERN. Me Martine YVON a été nommée secrétaire de séance							
En exercice	Présents	Votants								
14	11	12								
Date de Convocation										
25 novembre 2011										
Délibération N° 2011/90			Délégation consentie au Maire et aux Maires Adjoints pour la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal							
Affichée le 09 décembre 2011										
<p>Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2010/45 lui donnant délégation de pouvoir relatif à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales. Il propose de confier à Messieurs les Maires Adjoints, la délégation leur permettant la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal. Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.</p> <p>L'exposé entendu, et après en avoir délibéré, A l'unanimité, Le Conseil Municipal,</p> <p>- Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, Décide de confier à Messieurs les Maires Adjoints ainsi qu'à Monsieur Le Maire la délégation suivante :</p> <p>« Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal ».</p> <p>- Charge Monsieur Le Maire d'effectuer toute démarche relative à l'exécution de la présente délibération.</p> <p style="text-align: right;">Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour Copie Conforme, Chandai, le 09 décembre 2011, Le Maire,</p> <p style="text-align: center;">Serge GODARD</p>										
<p><i>Monsieur Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter :</i></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 70%;"><i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i></td> <td style="width: 30%;"><i>Le 09 décembre 2011</i></td> </tr> <tr> <td><i>De sa publication le :</i></td> <td><i>Le 09 décembre 2011</i></td> </tr> <tr> <td><i>De sa notification le :</i></td> <td></td> </tr> </table>					<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>	<i>De sa publication le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>	<i>De sa notification le :</i>	
<i>De sa transmission à la Sous-Préfecture de Mortagne-Au Perche le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>									
<i>De sa publication le :</i>	<i>Le 09 décembre 2011</i>									
<i>De sa notification le :</i>										

DIVERS
TOUR DE TABLE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 décembre 2011

TRAVAUX 2012 :

- Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant du remboursement des échéances de prêts pour 2012 atteindra la somme de 238 500 euros, soit le maximum annuel au regard du document prévisionnel édité par Madame La Trésorière de la Trésorerie de l'Aigle. Il ajoute que cette donnée est donc à prendre en compte pour la programmation des projets de travaux 2012.
- Monsieur LE CLEUYOU rappelle les projets de travaux éventuels déjà évoqués lors des précédentes réunions : Mise aux Normes du restaurant scolaire, toiture de l'Eglise, Aménagement de la traversée de Bourg, suite des travaux d'amélioration de la salle polyvalente, création d'une nouvelle salle des fêtes, suite des travaux de mise aux normes du stade de football, aménagement d'un jardin du souvenir et d'un columbarium et création d'un ossuaire au cimetière, assainissement rue des Forges.
- Monsieur Le Maire répond qu'en effet la salle polyvalente actuelle nécessite des travaux d'insonorisation et qu'une partie du parquet en mauvais état pourrait être carrelée mais précise qu'actuellement il n'est pas possible financièrement de refaire une salle des fêtes.
- Il ajoute que :
 - la création d'un ossuaire est obligatoire pour pouvoir démarrer les démarches de reprise de concessions dans le cimetière,
 - la porte centrale du cimetière est vétuste et nécessiterait d'être remplacée,
 - le projet du stade de football doit être réalisé maintenant à cause justement des nouvelles normes en vigueur régissant les terrains de sport,
 - le réseau électrique de la mairie a besoin d'être revu étant donné qu'il faut réenclencher les disjoncteurs de manière récurrente pour éviter les pannes de lumière dans une partie de la mairie,
 - pour les travaux d'aménagement de la route de Crulai, il faudra prévoir deux cents mètres de plantation de haie – distance minimale pour pouvoir prétendre à une subvention du Conseil Général,
- Monsieur GANDAIS demande s'il est possible de programmer des travaux d'aménagement le long de la RD 926.
- Monsieur Le Maire répond que c'est Le Département qui a la gestion de cet axe départemental et non la Commune.
- Monsieur Le Maire indique qu'il faudra certainement changer le four du restaurant scolaire et acheter trois ordinateurs pour l'école.
- Monsieur GANDAIS répond qu'il vient d'apprendre qu'il n'est pas trop possible de déplacer le vidéo projecteur dans le cadre de « l'école numérique » contrairement à ce qui était prévu au départ et de ce fait il faudra racheter l'équipement informatique complet pour l'école de Chandai. Il suggère de reporter alors la dépense de ces trois ordinateurs.
- Monsieur Le Maire répond que ces ordinateurs sont vétustes et les institutrices réclament leur remplacement. Il ajoute qu'il faudra certainement prévoir la dépense du photocopieur de l'école et peut-être de la mairie.
- Monsieur LE CLEUYOU indique qu'il y a aussi les travaux de toiture de l'Eglise. Il informe qu'il a effectué une demande de conseils auprès de l'Architecte des Bâtiments de France qui lui a répondu qu'elle ne se déplacerait pas étant donné que l'Eglise de Chandai n'est pas classée.
- Monsieur Le Maire répond qu'il faut avoir des dons et que l'on peut demander quatre devis pour étaler les travaux ou un seul et on fait tout en une seule fois.
- Monsieur LE CLEUYOU indique que des demandes de subvention peuvent être demandées auprès du Conseil Général et du Conseil Régional
- Monsieur Le Maire précise qu'aux projets de la commune s'ajoutent les projets de la CDC du Pays de L'Aigle auxquels les communes rattachées devront participer financièrement, comme la construction du cinéma de L'Aigle place Verdun. Il invite chaque membre du Conseil Municipal à réfléchir sur la liste des projets à réaliser en 2012 afin de prévoir le

budget.

DIVERS :

- Monsieur Le Maire informe du redécoupage de la CDC du Pays de L'Aigle. Il dit que la commune des Aspres va intégrer la CDC du Pays de L'Aigle sans problème. Il indique que les communes nouvellement entrées ont des compétences différentes et qu'il faudra certainement procéder à des ajustements comme notamment la compétence scolaire qui est détenue par la CDC de Moulins La Marche et pas par la CDC de L'Aigle.
- Monsieur GANDAIS demande ce qu'il adviendra si la commune de Chandai réalise les travaux de mise aux normes du restaurant scolaire et que la compétence scolaire se trouve reprise par la CDC de L'Aigle.
- Monsieur Le Maire répond que si cette compétence est reprise par la CDC, la commune de Chandai devra alors payer la compensation. Il ajoute que comme Chandai le restaurant scolaire d'Ecorcei et de Saint Michel Thubeuf ne sont pas aux normes.

TOUR DE TABLE :

- Monsieur LE CLEUYOU rapporte les sujets évoqués lors de la dernière réunion de commission environnement de la CDC du Pays de L'Aigle :
- l'assainissement non collectif était jusqu'alors géré par les communes. Désormais pour tout projet de construction avec ce type d'assainissement c'est le SPANC qui validera.
- un projet éolien à Chandai a été refusé par la CDC
- Monsieur Le Maire répond qu'il a eu un projet sur la Chapelle Viel, qu'à Chandai, Saint-Michel Thubeuf et Saint Ouen sur Iton les élus sont souvent sollicités mais vu que dans cette zone il y a un château classé, cette implantation est impossible.
- Monsieur LE CLEUYOU indique que la Fondation du Patrimoine peut aider dans les projets.
- Monsieur Le Maire ajoute qu'il faut d'abord présenter une estimation financière des projets.
- Monsieur GANDAIS demande à quelle hauteur interviennent les subventions.
- Monsieur Le Maire répond qu'il faut se baser sur 50 %. Pour le financement de la part à charge de la Commune il indique qu'il souhaiterait réaliser un emprunt afin que cette dette soit étalée dans le temps afin de ne pas étrangler actuellement les contribuables.
- Monsieur LE CLEUYOU assure que pour ce projet de sauvegarde du patrimoine, la commune peut solliciter de nombreuses subventions.
- Monsieur LE GUERN indique que la retenue au sol pour le portail de l'école, voie nouvelle, est cassé.
- Monsieur GANDAIS demande s'il ne serait pas possible de disposer des cailloux ou des barrières devant « chez Christelle ».
- Monsieur LE CLEUYOU suggère des bordures en créneau.
- Monsieur GANDAIS propose de demander à la CDC des barrières de sécurité pour les piétons.
- Monsieur Le Maire va faire la demande auprès de la CDC mais craint que ces travaux ne soient pas inscrits tout de suite au budget de la CDC car les travaux actuellement réclamés par la ville de L'Aigle s'élèvent à 5000 000 Euros.
- Monsieur GANDAIS précise que si aucune protection n'est installée, la CDC va être contrainte de venir réparer régulièrement cette bouche d'égout.
- Monsieur Le Maire informe :
- que demain une attestation de don sera remise à la délégation du téléthon à 9h25 à la Mairie de Chandai,
- que ce même samedi 03 décembre 2011 le repas de Noël des anciens aura lieu, à midi, à la salle polyvalente,
- que le 06 décembre 2011, à la salle polyvalente de chandai, aura lieu la réunion « Montée en puissance de la fibre optique » en partenariat avec ORANGE
- qu'une nacelle va être louée pour assurer la pose des décorations de Noël qui aura lieu le 14 décembre prochain,
- que le comité des Fêtes organise le Marché de Noël le dimanche 11 décembre 2011,
- que le comité des Fêtes organise le Noël des enfants le samedi 17 décembre 2011,

La séance est levée à 23H05
Le Maire,

A Chandai, Le 09 décembre 2011,
Le Secrétaire de séance,

Serge GODARD

Mme Martine YVON

DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
en date du 02 décembre 2011

2011/84	Contrat d'assurance 2012 sur le matériel informatique de la mairie et de l'école
2011/85	Convention Agence Postale
2011/86	Augmentation du temps de travail de l'Adjoint Administratif en charge du secrétariat de la Mairie
2011/87	Modulation de l'attribution de la prime IEMP au personnel communal
2011/88	Maintien du financement consacré à la formation des agents territoriaux
2011/89	Travaux de dépose des anciens feux de signalisation sortie parking salle polyvalente
2011/90	Délégation consentie au Maire et aux Maires Adjoints pour la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal

Signatures des membres du Conseil Municipal
ayant participé aux délibérations inscrites ci-dessus

Serge GODARD	Philippe LE CLEUYOU	Daniel SCHIETTECATTE
Liliane HECTOR ABSENTE	Sylvain GANDAIS	Martine YVON
Laure LEMAITRE	Patrice RANNOU ABSENT	Bruno LE GUERN
Christophe MOITEAUX	Catherine DUBOURG	Philippe GUILLEMARD ABSENT
Martine BONTE	Gonzague MARGUERITTE	